

Opérations de la Caisse générale
Les coûts bruts d'exploitation de l'année, sans inclure les revenus se sont élevés à 43.3 millions \$ comparativement à 38.6 millions \$ l'année précédente. Au 31 mars 1981, la Caisse générale se chiffrait à 2.9 millions \$ et incluait le crédit de fonctionnement non dépensé, les revenus d'exploitation excédant le budget et les gains sur l'aliénation d'immobilisations. Le solde de 2.6 millions \$ y figurant au 31 mars 1980 a servi à rembourser des emprunts auprès du Canada.

Emprunts — Ceinture de verdure
Les mentions relatives au solde impayé, capital et intérêts, au 31 mars 1981, des emprunts contractés en vue d'acquies des biens dans la Ceinture de verdure ont été radiées des Comptes du Canada selon l'article 8 de la Loi sur la régularisation des comptes. Les intérêts se chiffraient à 14.6 millions \$ et le capital à 38.2 millions \$.

Exploitation — Caisse de la Capitale nationale
La Commission a consacré 37.3 millions \$ à des projets d'immobilisation provenant de la Caisse de la Capitale nationale dont les principaux sont :

- Acquisition et construction de propriétés immobilières, environ 8.9 millions \$.
- Dépenses engagées dans le cadre des travaux d'aménagement d'un vaste réseau routier dans le secteur québécois de la Capitale nationale et atteignant 8.9 millions \$ pendant l'année. A cet égard une entente prévoit une contribution supplémentaire de 77 millions \$ au cours des prochaines années.
- Subventions d'aménagement d'un réseau d'épuration des eaux usées dans le secteur québécois de la région de la Capitale nationale : 12.0 millions \$ pendant l'année. A cet égard, une entente prévoit une contribution supplémentaire de 15.3 millions \$ au cours des prochaines années.

Ces projets ont été financés par un crédit parlementaire de 46.9 millions \$. Le solde de la Caisse de la Capitale nationale est passé de 3.3 millions \$ au 31 mars 1980 à 13.1 millions \$ au 31 mars 1981. La mention relative au solde de 9.9 millions \$ de la Caisse de la Capitale nationale au 31 mars 1981 a été radiée des Comptes du Canada en vertu de l'article 15 de la Loi sur la régularisation des comptes. Après avoir prévu pour les comptes créditeurs ayant trait aux projets d'immobilisation, l'encaisse de la Caisse de la Capitale nationale se chiffrait à 3.2 millions \$ au 31 mars 1981. Ce montant sera remboursé au Canada en 1981-1982.